

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2552

24 novembre 2010

SOMMAIRE

Alpatrans A.G.	122496	Lusol S.A.	122451
Amiralis S.A.	122496	Lux-Concept S.A.	122452
AMO Holding 7 S.A.	122491	LuxOr Services	122452
Amot Holding S.A.	122491	Maxim Pasta S.à r.l.	122452
Amot S.A.	122491	Navitours S.à r.l.	122460
Angelberg Sàrl	122496	Naxos Capital Partners SCA	122461
Ares Securities S.A.	122496	Nelfaig S.à r.l.	122461
Arte Divani S.à r.l.	122476	Newport Investments S.A.	122464
Asteria S.A.	122476	Oceanic Invest S.A.	122464
Asteria S.A.	122476	RGI Co-Invest 2 S. à r.l.	122464
Augur Fis	122477	Sanichauer Participations S.à r.l.	122469
Avico Junk S.à r.l.	122480	SREP (France) S.à r.l.	122470
Axe Int' S.A.	122481	Taxi Ambulance Eurolux S.à r.l.	122470
A Z Solutions S.à r.l.	122481	Teamgest S.à r.l.	122470
Batinvest Holding S.A.	122450	Technimobilière S.A.	122470
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	122490	Telsi S.A.	122471
Belval Plaza I Mall S.à r.l.	122490	T.E.S.S. S.A.	122470
Cameron Lux V S.à r.l.	122465	Valletta S.A.	122485
Cameron Lux V S.à r.l.	122471	Vitor S.à r.l.	122485
Cerved Luxco	122461	Vrokolux S. à r.l.	122486
CGM Lux 2 S.à r.l.	122477	V.Z. Finance Société à responsabilité limitée	122484
CGM Lux 3 S.à r.l.	122481	V.Z. Finance Société à responsabilité limitée	122485
Chrystie St Investments SPF S.A.	122486	V.Z. Finance Société à responsabilité limitée	122485
HRS Asset Management S.à r.l.	122491	V.Z. Finance Société à responsabilité limitée	122485
Independent Risk Monitoring Limited ...	122450	V.Z. Finance Société à responsabilité limitée	122485
Independent Risk Monitoring Limited ...	122451	V.Z. Finance Société à responsabilité limitée	122485
Leather International S.A.	122451		
L'Occitane International S.A.	122451		

Independent Risk Monitoring Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas.

R.C.S. Luxembourg B 110.765.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139695/10.

(100159800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Batinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.116.

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «BATINVEST HOLDING S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 917 du 29 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43334 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138914/56.

(100159946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Independent Risk Monitoring Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas.

R.C.S. Luxembourg B 110.765.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139696/10.

(100159802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Les comptes annuels révisés au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139702/10.

(100159333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Leather International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.775.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEATHER INTERNATIONAL S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010139706/12.

(100159615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Lusol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société
LUSOL S.A.
BANQUE BPP S.A.
Le Domiciliaire

Référence de publication: 2010139707/14.

(100159465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Lux-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9285 Diekirch, 8, rue du Tilleul.
R.C.S. Luxembourg B 99.922.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139708/10.

(100159692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Maxim Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 72.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010139710/10.

(100159731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

LuxOr Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.893.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

(1) Orion Income Master Luxembourg S. à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, having a share capital of four hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 423,825.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883;

represented by Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 September 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(2) Orion Master II Luxembourg S. à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, having a share capital of one million thirty thousand Euro (EUR 1,013,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101499;

represented by Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 September 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(3) Orion Master III Luxembourg S. à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, having a share capital of twenty-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 29,750.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853;

represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 September 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the “Company”) in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of “LuxOr Services”.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is to provide domiciliation services relating to the incorporation, domiciliation and administration of Luxembourg companies and undertakings belonging to the groups of companies of which the Company is a member.

The Company may further acquire, hold and dispose of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as to administrate, develop and manage such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and

majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by one or several managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders representing not less than eighty per cent (80%) of the share capital of the Company, for a limited or unlimited duration.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by decision of the shareholders representing not less than eighty per cent (80%) of the share capital of the Company.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Notwithstanding the above, the Company shall not take any action in respect of the following below listed matters without the prior shareholders' unanimous consent:

(i) The Company acquiring or disposing of any assets and/or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

(ii) The incurring of debt by the Company for an amount in excess of one hundred thousand (EUR 100,000.-).

(iii) The entering into any material new business activity which is not directly related to the services provided by the Company.

(iv) The winding up of any Company's affiliate.

(v) The creation of any mortgage, charge, encumbrance or other security over the assets of the Company.

(vi) The entering by the Company into any agreement with any third party which is not part of the Orion Groups.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of Managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the

person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders Resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial Year, Distribution of Profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
Orion Income Master Luxembourg S. à r.l.	3,125.-	125	3,125.-
Orion Master II Luxembourg S. à r.l.	3,125.-	125	3,125.-
Orion Master III Luxembourg S. à r.l.	6,250.-	250	6,250.-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010.

Extraordinary General Meeting

The general meeting of shareholders resolved to take immediately and unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following individuals as managers for an unlimited period:

- Mr. Nicolas BRIMEYER, manager, with professional address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Christopher JENNER, manager, with professional address at 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Antony HALLIGAN, manager, with professional address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 OQB Londres, United Kingdom;
- Mr. Ronald W. DE KONING, manager, with professional address at 2, Zuideinde, NL - 2445 AV Aarlanderveen, The Netherlands.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Orion Income Master Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, un capital social de quatre cent vingt-trois mille huit cent vingt-cinq (EUR 423.825,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883;

représentée par Maître Cédric Bless, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en 20 septembre 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(2) Orion Master II Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, un capital social de un million treize mille euros (EUR 1.013.000,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.499;

représentée par Maître Cédric Bless, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en 23 septembre 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(3) Orion Master III Luxembourg S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, un capital social de vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 29.750,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853;

représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en 20 septembre 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «LuxOr Services».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la fourniture de services de domiciliation relatifs à la constitution, domiciliation et administration de sociétés et entreprises Luxembourgeoises faisant parties des groupes de sociétés auxquels la Société appartient.

La Société peut en outre acquérir, détenir et céder des participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi qu'administrer, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés pour une durée indéterminée par l'assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social de la Société.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés représentant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social de la Société.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne pourra entreprendre aucune action relative aux décisions ci-dessous mentionnées sans le consentement préalable et unanime des associés:

(i) L'acquisition ou disposition par la Société de tous actifs et/ou participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangère lorsque supérieur à cent mille euro (EUR 100.000,-).

(ii) L'endettement de la Société pour un montant supérieur à cent mille euro (EUR 100.000,-).

(iii) Le développement de toute nouvelle activité n'étant pas directement lié aux services fournis par la Société.

(iv) La dissolution de toute filiale de la Société.

(v) La création de toute hypothèque, charge, encombrement ou toute autre garantie sur les actifs de la Société.

(vi) La conclusion par la Société de tout contrat avec une partie-tierce ne faisant pas partie des groupes de sociétés Orion.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des Gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées

par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée Générale Annuelle, Adoption de Résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 15. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des Bénéfices Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Orion Income Master Luxembourg S. à r.l.	3.125,-	125	3.125,-
Orion Master II Luxembourg S. à r.l.	3.125,-	125	3.125,-
Orion Master III Luxembourg S. à r.l.	6.250,-	250	6.250,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale des associés a pris immédiatement, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et a décidé en outre de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- M. Nicolas BRIMEYER, gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christopher JENNER, gérant, demeurant professionnellement au 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Antony HALLIGAN, gérant, demeurant professionnellement au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 OQB Londres, Royaume-Uni;
- M. Ronald W. DE KONING, gérant, demeurant professionnellement au 2, Zuideinde, NL -2445 AV Aarlanderveen, Pays-Bas.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au: 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, L. Schummer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2010. Relation: RED/2010/1352. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134746/434.

(100153599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Navitours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 31.409.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010139711/15.

(100159386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Naxos Capital Partners SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 102.788.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010139712/13.

(100159345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Nelfaig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 132.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139713/10.

(100159540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Cerved Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 104.614.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of October.
Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held:

An extraordinary general meeting of shareholders of Cerved Luxco (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 104.614, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 March 2005 under number 186. The articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary on 30 September 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 4.00 p.m., with Mrs. Caroline Apostol, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Decision to increase the Company's share capital by an amount of four hundred forty-nine thousand seven hundred six euros and twenty-five cents (EUR 449,706.25) in order to raise it from its current amount of three million three hundred seventy-one thousand six hundred thirty-one euros and twenty-five cents (EUR 3,371,631.25) up to three million eight hundred twenty-one thousand three hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 3,821,337.50) through the issue of three hundred fifty nine thousand seven hundred sixty-five (359,765) shares, each share having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

2) Decision to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation to reflect such capital increase and in order for it to read as follows:

6.1. Subscribed Capital. The Company's subscribed capital is fixed at three million eight hundred twenty-one thousand three hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 3,821,337.50) consisting of the following:

a. one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share; and

b. three million fifty-seven thousand sixty-nine (3,057,069) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

3) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The shareholders of the Company decide to increase the Company's share capital by an amount of four hundred forty-nine thousand seven hundred six euros and twenty-five cents (EUR 449,706.25) in order to raise it from its current amount of three million three hundred seventy-one thousand six hundred thirty-one euros and twenty-five cents (EUR 3,371,631.25) up to three million eight hundred twenty-one thousand three hundred thirty-seven euro and fifty cents (EUR 3,821,337.50) through the issue of three hundred fifty nine thousand seven hundred sixty-five (359,765) shares, each share having a par value of one euro and twentyfive cents (EUR 1.25).

Three hundred fifty nine thousand seven hundred sixty-five (359,765) shares have been subscribed by Bain Capital (CVD) Integral Investors, L.P. a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY199005, Cayman Islands, in exchange for a contribution in cash of two million five hundred seventy-six thousand two hundred forty-seven euro and forty-one cents (EUR 2,576,247.41).

An amount of four hundred forty-nine thousand seven hundred six euro and twentyfive cents (449,706.25) of the two million five hundred seventy-six thousand two hundred forty-seven euro and forty-one cents (EUR 2,576,247.41) is allocated to the share capital and an amount of two million one hundred twenty-six thousand five hundred forty-one euro and sixteen cents (EUR 2,126,541.16) is allocated to the share premium account.

The proof of such payment has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence to the above, the shareholders resolve to amend article 6.1 in order for it to read as follows:

6.1. Subscribed Capital. The Company's subscribed capital is fixed at three million eight hundred twenty-one thousand three hundred thirty-seven euros and fifty cents (EUR 3,821,337.50) consisting of the following:

- a. one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share; and
- b. three million fifty-seven thousand sixty-nine (3,057,069) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de Cerved Luxco (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 104.614, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger daté du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mars 2005 sous le numéro 186. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Mlle Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi élu scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante neuf mille sept cent six euros et soixante-quinze cents (449.706,75 EUR) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois millions trois cent soixante et onze mille six cent trente et un euros et vingt-cinq cents (3.371.631,25 EUR) à un montant de trois millions huit cent vingt et un mille trois cent trente-sept euros et cinquante cents (3.821.337,50 EUR) par l'émission de trois cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-cinq (359.765) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR);

2. Decision de modifier l'article 6.1 afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital souscrit

La Société a un capital souscrit de trois millions huit cent vingt et un mille trois cent trente sept euros et cinquante centimes (EUR 3.821.337,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; et
- b) trois millions cinquante-sept mille soixante-neuf (3.057.069) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphés ne varietur par les comparants, resteront également annexées à l'acte.

III.- Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante neuf mille sept cent six euros et soixante-quinze cents (449.706,75 EUR) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois millions trois cent soixante et onze mille six cent trente et un euros et vingt-cinq cents (3.371.631,25 EUR) à un montant de trois millions huit cent vingt et un mille trois cent trente-sept euros et cinquante cents (3.821.337,50 EUR) par l'émission de trois cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-cinq (359.765) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR).

Trois cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-cinq (359.765) actions ont été souscrites par Bain Capital (CVD) Integral Investors L.P., ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY19005, Cayman Islands pour un montant total de souscription de deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quarante-sept euros et quarante et un cents (2.576.247,41).

Quatre cent quarante neuf mille sept cent six euros et vingt-cinq cents (449.706,25 EUR) des deux millions cinq cent soixante-seize mille deux cent quarante-sept euros et quarante et un cents (2.576.247,41) ont été alloués au capital social et un montant de deux millions cent vingt-six mille cinq cent quarante et un euros et seize cents (2.126.541,16 EUR) a été alloué à la prime d'émission.

La preuve du paiement a été apportée au notaire soussigné.

Second résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1 comme suit:

Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital souscrit

La Société a un capital souscrit de trois millions huit cent vingt et un mille trois cent trente sept euros et cinquante centimes (EUR 3.821.337,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; et
b) trois millions cinquante-sept mille soixante-neuf (3.057.069) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date fixée en-tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44166. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138938/158.

(100159737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 69.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010139714/15.

(100159337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Oceanic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 99, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139715/10.

(100159877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

RGI Co-Invest 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139731/10.

(100159557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.711.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAMERON Lux III S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 441;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30, 2010.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON Lux III S.à r.l., is the sole partner of Cameron Lux V S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of which the registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, and incorporated by a deed of the undersigned notary on September 27, 2010, not yet published in Mémorial C (“the Company”).

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three hundred and six million two hundred sixty four thousand and fifty Euros (EUR 306,264,050.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) to the amount of three hundred and six million two hundred seventy-nine thousand and fifty Euros (EUR 306,279,050.-) by the creation and the issue of six million one hundred twenty-five thousand two hundred and eighty-one (6,125,281) new Class A parts (“the Class A Parts”) having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, and having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of one billion seven hundred thirty-five million four hundred ninety-six thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 1,735,496,185.-);

2. Subscription for all the six million one hundred twenty-five thousand two hundred and eighty-one (6,125,281) new Class A Parts by CAMERON Lux III S.à r.l., prenamed, and paying up of these parts for a total price of three hundred and six million two hundred sixty four thousand and fifty Euros (EUR 306,264,050.-) together with total issue premiums of one billion seven hundred thirty-five million four hundred ninety-six thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 1,735,496,185.-) by a contribution in kind of

- the sole share of a nominal value of DEM 300,000 in issuance of the share capital of Cameron GmbH having its registered office at Lückenweg 1, 29227 Celle, Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Lüneburg under number HRB 100653;

- the fully paid-up quota having a nominal value of EUR 1,500,000.00 of Cameron Italy Holding Srl, having its registered office at Via Vittor Pisani n 20, Milan, registered in Milano under the corporate number REA MI - 1938375

- the sole share in issuance in the share capital of Cameron Systems Ireland Limited, with its registered office at Aghafad, Longford, Ireland, registered with the Companies’ Registrar in Dublin under number 432259;

- all the seven hundred and twelve thousand (712,000) shares of Cameron Ireland Limited, with its registered office at Aghafad, Longford, Ireland, registered with the Companies’ Registrar in Dublin under number 56759;

- all the seventy-two million two hundred forty seven thousand sixty six (72,247,066) shares of Cooper Cameron Holding UK Limited, with its registered office at 100 New Bridge Street, London EC4V 6JA, registered under the UK number 4589882;

- all the seven hundred twenty one (721) shares of a par value of Eur 25.- each of Cameron Holding (Dutch) B.V., with its registered office at Produktieweg 14, 9601MA Hoogezaand, registered with the Chamber of Commerce for Noord-Nederland under number 02081266;

- seventy million nine hundred and eight thousand four hundred sixtythree (70,908,463) ordinary shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company incorporated in Australia, registered with the Australian Company under number 141 037 925, with registered office at 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

3. Amendment of the first sentence of article 7 of the Company’s by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

122466

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and six million two hundred sixty four thousand and fifty Euros (EUR 306,264,050.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) to the amount of three hundred and six million two hundred seventy-nine thousand and fifty Euros (EUR 306,279,050.) by the creation and the issue of six million one hundred twenty-five thousand two hundred and eighty-one (6,125,281) new Class A parts (“the Class A Parts”) having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, and having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of one billion seven hundred thirty-five million four hundred ninety-six thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 1,735,496,185.-).

Subscription

CAMERON Lux III S.à r.l., prenamed, here represented by Cécile JAGER, prenamed, by virtue of a proxy given on September 30, 2010, has declared to subscribe for all the six million one hundred twenty-five thousand two hundred and eighty-one (6,125,281) new Class A Parts, and to pay them a total price of three hundred and six million two hundred sixty four thousand and fifty Euros (EUR 306,264,050.-) together with total issue premiums of one billion seven hundred thirty-five million four hundred ninety-six thousand one hundred eighty-five Euros (EUR 1,735,496,185.-) by a contribution in kind of

1- the sole share of a nominal value of DEM 300,000 in issuance of the share capital of Cameron GmbH having its registered office at Lückenweg 1, 29227 Celle, Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Lüneburg under number HRB 100653 and evaluated at EUR 227,356,227.-;

2- the fully paid-up quota having a nominal value of EUR 1,500,000.00 of Cameron Italy Holding Srl, having its registered office at Via Vittor Pisani n 20, Milan, registered in Milano under the corporate number REA MI - 1938375 and evaluated at EUR 173,241,422.-;

3- the sole share in issuance in the share capital of Cameron Systems Ireland Limited, with its registered office at Aghafad, Longford, Ireland, registered with the Companies’ Registrar in Dublin under number 432259; and

4- all the seven hundred and twelve thousand (712,000) shares of Cameron Ireland Limited, with its registered office at Aghafad, Longford, Ireland, registered with the Companies’ Registrar in Dublin under number 56759; contributions under 3 and 4 hereabove in aggregate evaluated at EUR 255,190,338.-;

5- all the seventy-two million two hundred forty seven thousand sixty six (72,247,066) shares of Cooper Cameron Holding UK Limited, with its registered office at 100 New Bridge Street, London EC4V 6JA, registered under the UK number 4589882 and evaluated at EUR 653,761,555.-;

6- all the seven hundred twenty one (721) shares of a par value of Eur 25.- each of Cameron Holding (Dutch) B.V., with its registered office at Produktieweg 14, 9601MA Hoogezand, registered with the Chamber of Commerce for Noord-Nederland under number and;

7- seventy million nine hundred and eight thousand four hundred sixtythree (70,908,463) ordinary shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company incorporated in Australia, registered with the Australian Company under number 141 037 925, with registered office at 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia; contributions under 6 and 7 hereabove, in aggregate evaluated at EUR at EUR 732,210,693.-.

The existence and the value of the shares contributed evaluated on generally accepted accountancy principles at EUR 2,041,760,235 are documented to the notary, notably through a valuation statement issued by the managers of CAMERON Lux III S.à r.l. based on a external fair market valuation of the contributed assets issued by Arthur Financial Services, USA and copy of the extract of the Trade register and the by-laws of each contributed entity.

EFFECTIVE IMPLEMENTATION OF THE CONTRIBUTION

CAMERON Lux III S.à r.l., prenamed, here represented by Cécile JAGER, as stated hereabove, declares that:

- It is the sole full owner of all the shares contributed as described here above under items 1 to 7 (the “Shares”) and possessing the power to dispose of the Shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Germany, Italy, Australia, Ireland, United Kingdom and the Netherlands , in order to duly formalise the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First sentence. “The corporate capital of the company is set at three hundred and six million two hundred seventy-nine thousand and fifty Euros (EUR 306,279,050.-) divided into:

- SIX MILLION ONE HUNDRED TWENTY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY-SIX (6,125,356) Class A Parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each;

- SEVENTY-FIVE (75) Class B Parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each
- SEVENTY-FIVE (75) Class D Parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each; and
- SEVENTY-FIVE (75) Class E Parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) (...)"

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Cameron Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 441,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Cameron Lux III S.à r.l., est l'associé unique de Cameron Lux V S.à r.l., ayant son siège au 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 27 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, («la Société»).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de trois cent six millions deux cent soixante-quatre mille et cinquante Euros (EUR 306.264.050,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à un montant de trois cent six millions deux cent soixante-dix-neuf mille et cinquante Euros (EUR 306.279.050,-) par émission de six millions cent vingt cinq mille deux cent quatre-vingt-une (6.125.281) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de un milliard sept cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 1.735.496.185,-).

2. Souscription des six millions cent vingt cinq mille deux cent quatre-vingt-une (6.125.281) nouvelles parts sociales de Classe A («les Parts de Classe A») par Cameron Lux III S.à r.l., prénommée, et paiement de ces parts sociales pour un montant de trois cent six millions deux cent soixante-quatre mille et cinquante Euros (EUR 306.264.050,-) ensemble avec une prime d'émission de un milliard sept cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 1.735.496.185,-) par apport en nature de

- la seule action ayant une valeur nominale de DEM 300,000 actuellement émise au capital de Cameron GmbH ayant son siège social a Lückenweg 1, 29227 Celle, Allemagne, enregistrée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Lüneburg sous le numéro HRB 100653;

- la quota entièrement libérée ayant une valeur nominale de EUR 1.500.000,00 de Cameron Italy Holding Srl, une société constituée en Italie, ayant son siège social au Via Vittor Pisani n 20, Milan, enregistrée à Milan sous le numéro de société REA MI - 1938375;

- la seule action émise dans le capital social de Cameron Systems Ireland Limited, ayant son siège social au Aghafad, Longford, Ireland, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 432259;

- toutes les sept cent douze mille (712.000) actions de Cameron Ireland Limited ayant son siège social au Aghafad, Longford, Ireland, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 56759;

- toutes les soixante douze millions deux cent quarante sept mille soixante six (72.247.066) actions de Cameron Holding (U.K.) Limited ayant son siège social au 100 New Bridge Street, London EC4V 6JA, enregistrée sous le numéro 4589882;

- toutes les sept cent vingt-et-une (721) actions de Cameron Holding Dutch B.V., ayant son siège social au Produktieweg 14, 9601MA Hoogezaand, enregistrée auprès de la chambre de commerce du nord des Pays-Bas sous le numéro 02081266;

- soixante-dix millions neuf cent et huit mille quatre cent soixante-trois (70.908.463) actions ordinaires de Cameron APME Holding Pty Ltd., une proprietary limited company constituée en Australie, enregistré au registre des sociétés australien sous le numéro 141037925, avec siège social au 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023, Australia.

3. Modification subséquente de la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de trois cent six millions deux cent soixante-quatre mille et cinquante Euros (EUR 306.264.050,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) à un montant de trois cent six millions deux cent soixante-dix-neuf mille et cinquante Euros (EUR 306.279.050,-) par émission de six millions cent vingt cinq mille deux cent quatre-vingt-une (6.125.281) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de un milliard sept cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 1.735.496.185,-).

Souscription

Cameron Lux III S.à r.l., prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, précitée, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2010, a déclaré souscrire toutes les six millions cent vingt cinq mille deux cent quatre-vingt-une (6.125.281) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de trois cent six millions deux cent soixante-quatre mille et cinquante Euros (EUR 306.264.050,-) ensemble avec une prime d'émission de un milliard sept cent trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 1.735.496.185,-) par apport en nature de

1- la seule action ayant une valeur nominale de DEM 300,000 actuellement émise au capital de Cameron GmbH ayant son siège social a Lückenweg 1, 29227 Celle, Allemagne, enregistrée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Lüneburg sous le numéro HRB 100653 et évaluée à EUR 227.356.227,-;

2- la quota entièrement libérée ayant une valeur nominale de EUR 1.500.000,00 de Cameron Italy Holding Srl, une société constituée en Italie, ayant son siège social au Via Vittor Pisani n 20, Milan, enregistrée à Milan sous le numéro de société REA MI - 1938375 100653 et évaluée à EUR 173.241.422,-;

3- la seule action émise dans le capital social de Cameron Systems Ireland Limited, ayant son siège social au Aghafad, Longford, Ireland, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 432259 100653; et

4- toutes les sept cent douze mille (712.000)actions de Cameron Ireland Limited ayant son siège social au Aghafad, Longford, Ireland, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 56759 100653; apports sous 3 et 4 ci-dessus évalués au total à EUR 255.190.338,-;

5- toutes les soixante douze millions deux cent quarante sept mille soixante six (72.247.066) actions de Cameron Holding (U.K.) Limited ayant son siège social au 100 New Bridge Street, London EC4V 6JA, enregistrée sous le numéro 4589882 100653 et évaluées à EUR 653.761.555,-;

6- toutes les sept cent vingt-et-une (721) actions de Cameron Holding Dutch B.V., ayant son siège social au Produktieweg 14, 9601MA Hoogezaand, enregistrée auprès de la chambre de commerce du nord des Pays-Bas sous le numéro 02081266 100653; et

7- soixante-dix millions neuf cent et huit mille quatre cent soixante-trois (70.908.463) actions ordinaires de Cameron APME Holding Pty Ltd., une proprietary limited company constituée en Australie, enregistré au registre des sociétés australien sous le numéro 141037925, avec siège social au 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023, Australie 100653; apports sous 6 et 7 ci-dessus et évaluées à EUR 732.210.693.-.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées évaluées suivant les principes comptables généralement acceptés à EUR 2.041.760.235 est produite au notaire par notamment une attestation de valeur produite par les gérants de CAMERON Lux III S.à r.l., basée sur une évaluation indépendante des actifs apportés émises par Arthur Financial Services, USA et copie des extraits du registre de commerce et des statuts des entités dont les actions sont apportées.

Réalisation effective de l'apport

Cameron Lux III S.à r.l., prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, comme dit ci-avant, déclare que:

- elle est le seul plein propriétaire de toutes les actions apportées ci-dessus énumérées sous les points 1 à 7 (les «Actions») et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs des Actions;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Allemagne, Italie, Irlande, royaume Uni, Australie et aux Pays-Bas, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, laquelle première phrase de article sera comme suit:

Art. 7. Première phrase. «Le capital social de la société est fixé à trois cent six millions deux cent soixante dix neuf mille et cinquante Euros (EUR 306.279.050,-) divisé en

- SIX MILLIONS CENT VINGT-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (6.125.356) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune;

- SOIXANTE-QUINZE (75) parts de classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) each ("Parts de Classe B")and

- SOIXANTE-QUINZE (75) parts de classe D ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) ("Parts de Classe D");

- SOIXANTE-QUINZE (75) parts de classe E ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) ("Parts de Classe E") each

Toutes les parts de Classe A, de Classe B, de Classe D et de Classe E ont été entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 octobre 2010. LAC / 2010 / 44481. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138945/259.

(100159945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Sanichauffer Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 90.773.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010139739/15.

(100159377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

SREP (France) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139749/10.

(100159551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.126.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139750/10.

(100159779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Taxi Ambulance Eurolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3767 Tetange, 22, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.077.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139751/10.

(100159780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Teamgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 38, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 138.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010139752/10.

(100159733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société

TECHNIMOBILIERE S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010139753/14.

(100159470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Telsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 24.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139754/10.

(100159327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.711.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September,
Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAMERON Lux III S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 441;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON Lux III S.à r.l., is the sole partner of Cameron Lux V S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of which the registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending and incorporated by a deed of the undersigned notary on September 27, 2010, not yet published in Mémorial C ("the Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of the undersigned notary on September 30, 2010, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 151,750.-) to bring it from its present amount of three hundred and six million two hundred seventy-nine thousand and fifty Euros (EUR 306,279,050.-) to the amount of three hundred and six million four hundred thirty thousand eight hundred Euros (EUR 306,430,800.-) by the creation and the issue of three hundred and thirty-five (3,035.-) new Class E parts (the "Class E Parts") having a par value of fifty euros (EUR 50.-) each, and having the same rights and obligations as the existing parts;

2. Subscription for all the three hundred and thirty-five (3,035.-) new Class E Parts by CAMERON Lux III S.à r.l., prenamed, and paying up of these parts one hundred fifty-one thousand seven hundred and fifty Euros (Eur 151,750.-) by a contribution in kind of:

- five hundred (500) parts having a nominal value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) each of Cameron Lux AUD S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 331;

- eight hundred (800) parts having a nominal value of fifty Brazilian Real (BRL 50.-) each of Cameron Lux BRL S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 348;

- five hundred (500) parts having a nominal value of fifty Canadian Dollars (CAD 50.-) each of Cameron Lux CAD S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 359;

- three hundred (300) parts having a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each of Cameron Lux EUR S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 383;

- three hundred (300) parts having a nominal value of fifty Pounds Sterling (GBP 50.-) each of Cameron Lux GBP S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 385;

- three hundred (300) parts having a nominal value of one thousand Mexican Peso (MXN 1,000.-) each of Cameron Lux MXN S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 339;

- One thousand six hundred (1,600) parts having a nominal value of fifty Malaysian Ringgit (MYR 50.-) each of Cameron Lux MYR S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 350;

- One hundred and twenty (120) parts having a nominal value of one thousand Norwegian Kroner (NOK 1,000.-) each of Cameron Lux NOK S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 384;

- Three hundred and sixty (360) parts having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) each of Cameron Lux USD S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 347.

3. Amendment of the first sentence of article 7 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 151,750.-) to bring it from its present amount of three hundred and six million two hundred seventy-nine thousand and fifty Euros (EUR 306,279,050.-) to the amount of three hundred and six million four hundred thirty thousand eight hundred Euros (EUR 306,430,800.-) by the creation and the issue of three hundred and thirty-five (3,035.-) new Class E Parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, and having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription

CAMERON Lux III S.à r.l., prenamed, here represented by Me Cécile JAGER, prenamed by virtue of a proxy given on September 30, 2010, has declared to subscribe for all the three hundred and thirty-five (3,035.-) new Class E Parts, and to pay them a total price of one hundred fifty-one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 151,750.-) by a contribution in kind of:

- five hundred (500) parts having a nominal value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) each of Cameron Lux AUD S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 331;

- eight hundred (800) parts having a nominal value of fifty Brazilian Real (BRL 50.-) each of Cameron Lux BRL S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154;

- five hundred (500) parts having a nominal value of fifty Canadian Dollars (CAD 50.-) each of Cameron Lux CAD S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 359;

- three hundred (300) parts having a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each of Cameron Lux EUR S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 383;

- three hundred (300) parts having a nominal value of fifty Pounds Sterling (GBP 50.-) each of Cameron Lux GBP S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 385;

- three hundred (300) parts having a nominal value of one thousand Mexican Peso (MXN 1,000.-) each of Cameron Lux MXN S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 339;

- One thousand six hundred (1,600) parts having a nominal value of fifty Malaysian Ringgit (MYR 50.-) each of Cameron Lux MYR S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 350;

- One hundred and twenty (120) parts having a nominal value of one thousand Norwegian Kroner (NOK 1,000.-) each of Cameron Lux NOK S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 384;

- Three hundred and sixty (360) parts having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) each of Cameron Lux USD S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154 347.

The existence and the value of the shares contributed evaluated at EUR 151,750.- are documented to the notary, notably through a valuation statement issued by the managers of CAMERON Lux III S.à r.l., and copy of the extract of the Trade register and the by-laws of each entity whose shares are contributed.

Effective implementation of the contribution

CAMERON Lux III S.à r.l., prenamed, here represented by Cécile JAGER, as stated hereabove, declares that:

- It is the sole full owner of all the shares contributed as described here above under items 1 to 9 (the "Shares") and possessing the power to dispose of the Shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg in order to duly formalise the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First sentence. "The corporate capital of the company is set at THREE HUNDRED AND SIX MILLION FOUR HUNDRED THIRTY THOUSAND EIGHT HUNDRED Euros (EUR 306,430,800.-) divided into:

- SIX MILLION ONE HUNDRED TWENTY FIVE THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY-SIX (6,125,356) Class A Parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each ("Class A Parts");
- SEVENTY-FIVE (75) Class B parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.00) each ("Class B Parts");
- SEVENTY-FIVE (75) Class D parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.00) each ("Class D Parts"); and
- THREE THOUSAND ONE HUNDRED AND TEN (3,110) Class E parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.00) each ("Class E Parts");"

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Cameron Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 441, représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Cameron Lux III S.à r.l., est l'associé unique de Cameron Lux V S.à r.l., ayant son siège au 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 27 septembre 2010 non encore publié au Mémorial C, («la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de cent cinquante et un mille sept cent cinquante Euros (EUR 151.750,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent six millions deux cent soixante-dix-neuf mille et cinquante Euros (EUR 306.279.050,-) à un montant de trois cent six millions quatre cent trente mille huit cents Euros (EUR 306.430.800,-) par émission de trois mille trente cinq (3.035) nouvelles parts sociales de classe E (les «Parts de Classe E») ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription des trois mille trente cinq (3.035) nouvelles Parts de Classe E par Cameron Lux III S.à r.l., prénommée, et paiement de ces parts sociales pour un montant de cent cinquante et un mille sept cent cinquante Euros (EUR 151.750,-) par apport en nature de:

- Cinq cents (500) parts ayant une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-) chacune de Cameron Lux AUD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 331;

- Huit cents (800) parts ayant une valeur nominale de cinquante réals brésiliens (BRL 50,-) chacune de Cameron Lux BRL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 348;

- Cinq cents (500) parts ayant une valeur nominale de cinquante dollars canadiens (CAD 50,-) chacune de Cameron Lux CAD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 359;

- Trois cents (300) parts ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune de Cameron Lux EUR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 383;

- Trois cents (300) parts ayant une valeur nominale de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune de Cameron Lux GBP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 385;

- Trois cents (300) parts ayant une valeur nominale de mille pesos mexicains (MXN 1.000,-) chacune de Cameron Lux MXN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 339;

- Mille six cents (1.600) parts ayant une valeur nominale de cinquante ringgit malaysiens (MYR 50,-) de Cameron Lux MYR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 350;

- Cent vingt (120) parts ayant une valeur nominale de mille couronnes norvégiennes (NOK 1.000,-) chacune de Cameron Lux NOK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 384;

- Trois cent soixante (360) parts ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune de Cameron Lux USD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 347.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de cent cinquante et un mille sept cent cinquante Euros (EUR 151.750,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent six millions deux cent soixante-dix-neuf mille et cinquante Euros (EUR 306.279.050,-) à un montant de trois cent six millions quatre cent trente mille huit cents Euros (EUR 306.430.800,-) par émission de trois mille trente cinq (3.035) nouvelles parts sociales de classe E ayant une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription

Cameron Lux III S.à r.l., prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2010, a déclaré souscrire toutes les trois mille trente cinq (3.035) nouvelles parts sociales de Classe E et les libérer pour un prix total de cent cinquante et un mille sept cent cinquante Euros (EUR 151.750,-) par apport en nature de:

1. Cinq cents (500) parts ayant une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-) chacune de Cameron Lux AUD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 331;

2. Huit cents (800) parts ayant une valeur nominale de cinquante réals brésiliens (BRL 50,-) chacune de Cameron Lux BRL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 348;

3. Cinq cents (500) parts ayant une valeur nominale de cinquante dollars canadiens (CAD 50,-) chacune de Cameron Lux CAD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 359;

4. Trois cents (300) parts ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune de Cameron Lux EUR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 383;

5. Trois cents (300) parts ayant une valeur nominale de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune de Cameron Lux GBP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 385;

6. Trois cents (300) parts ayant une valeur nominale de mille pesos mexicains (MXN 1.000,-) chacune de Cameron Lux MXN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 339;

7. Mille six cents (1.600) parts ayant une valeur nominale de cinquante ringgit malaysiens (MYR 50,-) de Cameron Lux MYR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 350;

8. Cent vingt (120) parts ayant une valeur nominale de mille couronnes norvégiennes (NOK 1.000,-) chacune de Cameron Lux NOK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 384;

9. Trois cent soixante (360) parts ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune de Cameron Lux USD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 347.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées évaluées à EUR 151.750,- est produite au notaire par notamment une attestation de valeur produite par les gérants de CAMERON Lux III S.à r.l. ainsi que la copie des extraits du registre de commerce et des statuts des entités dont les parts sont apportées.

Réalisation effective de l'apport

Cameron Lux III S.à r.l., prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, comme dit ci-avant, déclare que:

- elle est le seul plein propriétaire de toutes les parts sociales apportées ci-dessus énumérées sous les points 1 à 9 (les «Parts») et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une ou plusieurs des Parts;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel alinéa sera comme suit:

Art. 7. (Premier alinéa). «Le capital social de la société est fixé à TROIS CENT SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE HUIT CENTS Euros (EUR 306.430.800,-) divisé en:

- SIX MILLIONS CENT VINGT-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (6.125.356) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune («Parts de Classe A»);
- SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) chacune («Parts de Classe B»);
- SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) chacune («Parts de Classe D»);
- TROIS MILLE CENT DIX (3.110) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) chacune («Parts de Classe E»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 octobre 2010 LAC / 2010 / 44482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138946/283.

(100160027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Arte Divani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr. Orphée Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 96.719.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139792/10.

(100160220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Asteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTERIA S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Président

Référence de publication: 2010139793/13.

(100160604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Asteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.164.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence tenue le 6 mai 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée décide de nommer au poste de Président du Conseil d'administration Monsieur Claude Schmitz.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASTERIA S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010139794/28.

(100160627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Augur Fis, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139796/10.

(100160703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

CGM Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.072.

In the year two thousand and ten, on the first day of October,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CGM Lux 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Xenia Thomamüller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of CGM Lux 2 S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of CGM Lux 2 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 752 of 2 May 2007 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-125.072.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To modify article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose similar to the purpose of the Company (the "Intermediate Company") and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests.

The Company may participate in the incorporation, development, management and control of any Intermediate Company within the structure of Commerz Real Estate Master FCP-SIF - CG malls europe (the “Fund”), a sub-fund of Commerz Real Estate Master FCP-SIF organised in the form of a specialised investment fund (fonds commun de placement-fonds d’investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may raise funds in any form except by way of public offer through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investments or by granting any right of whatever nature.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issue of debt or equity securities to any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund’s constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The single partner RESOLVES to amend article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

“The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose similar to the purpose of the Company (the “Intermediate Company”) and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests.

The Company may participate in the incorporation, development, management and control of any Intermediate Company within the structure of Commerz Real Estate Master FCP-SIF - CG malls europe (the “Fund”), a sub-fund of Commerz Real Estate Master FCP-SIF organised in the form of a specialised investment fund (fonds commun de placement-fonds d’investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may raise funds in any form except by way of public offer through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investments or by granting any right of whatever nature.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issue of debt or equity securities to any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund’s constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CGM Lux 1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par Xenia Thomamüller, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2010.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de CGM Lux 2 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de CGM Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 février 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 752, du 2 mai 2007, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-125.072.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

Modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le but de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange de (i) participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera tel que modifié après l'acquisition d'une telle participation sans délai injustifié la détention (x) de biens immobiliers, droits immobiliers connexes, domaines et participations qui peuvent, en fonction de la forme dominante de la propriété dans un marché particulier inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires et/ou (y) de participations dans d'autres sociétés qui ont un but similaire au but de la Société (la «Société Intermédiaire») et (ii) des biens immobiliers connexes qui peuvent, en fonction de la forme dominante de propriété dans un marché particulier, inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires.

La Société peut participer à la constitution, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Intermédiaire au sein de la structure de Commerz Real Estate Master FCP-SIF - CG malls Europe (le «Fonds»), un compartiment de Commerz Real Estate Master FCP-SIF structuré sous la forme d'un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois.

La Société peut lever des fonds par tous moyens excepté par le biais d'offres publiques au moyen d'emprunts sous quelque forme que ce soit ou par émissions de valeurs mobilières ou de titres de créance incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissements ou en accordant des droits d'une quelconque nature.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de créance ou de participation à toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte. La Société peut également consentir des garanties, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société peut généralement utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeois.»

et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le but de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange de (i) participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera tel que modifié après l'acquisition d'une telle participation sans délai injustifié la détention (x) de biens immobiliers, droits immobiliers connexes, domaines et participations qui peuvent, en fonction de la forme dominante de la propriété dans un marché particulier inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du

terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires et/ou (y) de participations dans d'autres sociétés qui ont un but similaire au but de la Société (la «Société Intermédiaire») et (ii) des biens immobiliers connexes qui peuvent, en fonction de la forme dominante de propriété dans un marché particulier, inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires.

La Société peut participer à la constitution, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Intermédiaire au sein de la structure de Commerz Real Estate Master FCP-SIF

- CG malls Europe (le «Fonds»), un compartiment de Commerz Real Estate Master FCP-SIF structuré sous la forme d'un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois.

La Société peut lever des fonds par tous moyens excepté par le biais d'offres publiques au moyen d'emprunts sous quelque forme que ce soit ou par émissions de valeurs mobilières ou de titres de créance incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissements ou en accordant des droits d'une quelconque nature.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de créance ou de participation à toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte. La Société peut également consentir des garanties, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société peut généralement utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeois.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à mille euro (EUR 1.000,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 octobre 2010. Relation: RED/2010/1418. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138953/188.

(100159232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Avico Junk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 104.999.

Aufgrund von Abtretungen unter Privatschrift, sind die Gesellschaftsanteile folgendermaßen verteilt:

Frau Ursula LINDEN, wohnhaft in D-54668 ECHTERNACHERBRÜCK, in Badlien 4:	60 Anteile
Herr Carsten JUNK, wohnhaft in D-54668 ECHTERNACHERBRÜCK, in Badlien 4:	20 Anteile
MJ-INVEST S.à r.l., mit Sitz in L-6471 ECHTERNACH, 16-18, rue du Pont:	20 Anteile
Gesamt:	100 Anteile

Echternach, den 21. Oktober 2010.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2010139797/14.

(100160199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Axe Int' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8278 Holzem, 4A, rue de l'École.
R.C.S. Luxembourg B 87.454.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010139798/10.

(100160256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

A Z Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.505.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139799/10.

(100160141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.073.

In the year two thousand and ten, on the first day of October,
Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CGM Lux 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Xenia Thomamüller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 september 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of CGM Lux 3 S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of CGM Lux 3 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 751 of 2 May 2007 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 125.073.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To modify article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose similar to the purpose of the Company (the "Intermediate Company") and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests.

The Company may participate in the incorporation, development, management and control of any Intermediate Company within the structure of Commerz Real Estate Master FCP-SIF - CG malls europe (the "Fund"), a sub-fund of Commerz

Real Estate Master FCP-SIF organised in the form of a specialised investment fund (fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may raise funds in any form except by way of public offer through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investments or by granting any right of whatever nature.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issue of debt or equity securities to any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations."

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The single partner RESOLVES to amend article 3 of the articles of incorporation which shall be worded as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose similar to the purpose of the Company (the "Intermediate Company") and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, hereditary building rights, land use rights or similar types of real estate interests.

The Company may participate in the incorporation, development, management and control of any Intermediate Company within the structure of Commerz Real Estate Master FCP-SIF - CG malls europe (the "Fund"), a sub-fund of Commerz Real Estate Master FCP-SIF organised in the form of a specialised investment fund (fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may raise funds in any form except by way of public offer through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investments or by granting any right of whatever nature.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issue of debt or equity securities to any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à [Luxembourg] (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CGM Lux 1 S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par Xenia Thomamüller, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2010.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de CGM Lux 3 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de CGM Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 février 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 751, du 2 mai 2007, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 125.073.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

Modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le but de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange de (i) participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera tel que modifié après l'acquisition d'une telle participation sans délai injustifié la détention (x) de biens immobiliers, droits immobiliers connexes, domaines et participations qui peuvent, en fonction de la forme dominante de la propriété dans un marché particulier inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires et/ou (y) de participations dans d'autres sociétés qui ont un but similaire au but de la Société (la «Société Intermédiaire») et (ii) des biens immobiliers connexes qui peuvent, en fonction de la forme dominante de propriété dans un marché particulier, inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires.

La Société peut participer à la constitution, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Intermédiaire au sein de la structure de Commerz Real Estate Master FCP-SIF - CG malls Europe (le «Fonds»), un compartiment de Commerz Real Estate Master FCP-SIF structuré sous la forme d'un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois.

La Société peut lever des fonds par tous moyens excepté par le biais d'offres publiques au moyen d'emprunts sous quelque forme que ce soit ou par émissions de valeurs mobilières ou de titres de créance incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissements ou en accordant des droits d'une quelconque nature.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de créance ou de participation à toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte. La Société peut également consentir des garanties, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société peut généralement utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeois.»

et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le but de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange de (i) participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera tel que modifié après l'acquisition d'une telle participation sans délai injustifié la détention (x) de biens immobiliers, droits immobiliers connexes, domaines et participations qui peuvent, en fonction de la forme dominante de la propriété dans un marché particulier inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du

terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires et/ou (y) de participations dans d'autres sociétés qui ont un but similaire au but de la Société (la «Société Intermédiaire») et (ii) des biens immobiliers connexes qui peuvent, en fonction de la forme dominante de propriété dans un marché particulier, inclure la propriété foncière, les droits de construction héréditaires, les droits de jouissance du terroir sur les terres ou des participations immobilières similaires.

La Société peut participer à la constitution, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Intermédiaire au sein de la structure de Commerz Real Estate Master FCP-SIF - CG malls Europe (le «Fonds»), un compartiment de Commerz Real Estate Master FCP-SIF structuré sous la forme d'un fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé de droit Luxembourgeois.

La Société peut lever des fonds par tous moyens excepté par le biais d'offres publiques au moyen d'emprunts sous quelque forme que ce soit ou par émissions de valeurs mobilières ou de titres de créance incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissements ou en accordant des droits d'une quelconque nature.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts et/ou émission de titres de créance ou de participation à toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte. La Société peut également consentir des garanties, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute Société Intermédiaire dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société peut généralement utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeois.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à mille euro (EUR 1.000,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 octobre 2010. Relation: RED/2010/1419. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138954/188.

(100159233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

V.Z. Finance Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 615.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010139757/13.

(100159763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

V.Z. Finance Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 615.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010139758/13.

(100159766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

V.Z. Finance Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 615.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010139759/13.

(100159769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139761/9.

(100159463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Vitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 54.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139762/10.

(100159725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

V.Z. Finance Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 615.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010139760/13.

(100159771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Vrokolux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.315.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010139763/14.

(100159448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Chrystie St Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 156.138.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- «TRIPLE F LIMITED», société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, PO Box 3175,

représentée par Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

2.- «FFF LIMITED», société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Monsieur Claude FABER, prénommé,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8689.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») sous forme de société anonyme dénommée «CHRYSTIE ST INVESTMENTS SPF S.A.». Sa dénomination sociale est complétée conformément aux dispositions de la loi par la mention "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

La société est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 2. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la société à l'étranger et l'adoption par la société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La société peut décider la transformation en société européenne (S. E.) de droit luxembourgeois.

La société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière sous la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle peut encore apporter tout soutien financier à ces participations et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe.

Elle peut emprunter par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Les titres émis par la société ne peuvent pas faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine assemblée, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire unique elle-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à exception de ceux que la loi ou les présent statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou soit la signature du président du conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent permettre une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

La société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profit et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions, mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour une réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que se soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur les dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

La première assemblée générale annuelle se réunit en l'an deux mille onze.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Tobias FABER, étudiant, demeurant à CH6004 Lucerne, Libellenstrasse 9,
- Mademoiselle Federica UNTERNÄHRER, étudiante, demeurant à CH-6004 Lucerne, Libellenstrasse 9,
- Monsieur Claude FABER, prénommé.

122490

Deuxième résolution

Est nommé président du conseil d'administration:
Monsieur Tobias FABER, prénommé.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:
"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an deux mille seize.

Cinquième résolution

Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.
Signé: C. Faber, E. Schlessler.
Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42721. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138959/221.

(100159311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

En date du 13 octobre 2010, l'associé unique de la société Belval Plaza I Apartments S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Léo Spruijt avec adresse à 90, Willem de Zwijgerlaan, NL-1901 CT Castricum, Pays-Bas, au poste de gérant de la société Belval Plaza I Apartments S.à r.l. pour une durée indéterminée.

A la même date, l'associé unique de la société Belval Plaza I Apartments S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Léo Spruijt avec adresse à 90, Willem de Zwijgerlaan, NL-1901 CT Castricum, Pays-Bas, au poste de délégué à la gestion journalière de la société Belval Plaza I Apartments S.à r.l., en vertu de l'article 11 § 4 des statuts de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139805/17.

(100160678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Belval Plaza I Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.932.

En date du 13 octobre 2010, l'associé unique de la société Belval Plaza I Mall S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Léo Spruijt avec adresse à 90, Willem de Zwijgerlaan, NL-1901 CT Castricum, Pays-Bas, au poste de gérant de la société Belval Plaza I Mall S.à r.l. pour une durée indéterminée.

A la même date, l'associé unique de la société Belval Plaza I Mall S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Léo Spruijt avec adresse à 90, Willem de Zwijgerlaan, NL-1901 CT Castricum, Pays-Bas, au poste de délégué à la gestion journalière de la société Belval Plaza I Mall S.à r.l., en vertu de l'article 11 § 4 des statuts de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139806/16.

(100160679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

AMO Holding 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139784/10.

(100160347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Amot S.A., Société Anonyme,

(anc. Amot Holding S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.255.

Extrait de l'A.G. ordinaire du 25 mai 2010 tenue au siège de la société

1. L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement des administrateurs pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

2. Monsieur Bernard ZIMMER, né le 25.10.1952, demeurant, professionnellement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3. Monsieur Jean-Jacques Axelroud, né le 22.10.1944, demeurant 89A, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg,

4. La société International Business Services & Partners (IBS & PARTNERS) S.A., sise 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS B 35.973

5. L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, à savoir: CH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) sàrl, sise 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS B 111.687.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139785/19.

(100160702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

HRS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.344.

In the year two thousand and ten on the twelfth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HRS Asset Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, the Grand Duchy of Luxembourg, on the 19 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 489, page number 23438 on the 6 March 2009 (the "Company").

The shareholders, being

Mr. Andras GERENCSEK, Hungarian citizen, residing at 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hungary,

Ms. Anna Ilona GERENCSEK, Hungarian citizen, residing at 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hungary and

HEROSZ ZRT, a Hungarian public limited company, with a registered office at Hidépitő utca. 1-12, 1095, Budapest, Hungary

are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The Shareholders are duly represented by Mrs Carin GEBENIUS, private employee, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Proxyholder") by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party acting in her here above stated capacity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 87,500.00 (eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 100,000.00 (one hundred thousand Euro) by the issuance of 3,500 (three thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash of EUR 87,500.00 (eighty-seven thousand five hundred Euro).

3. Subscription and payment of the new shares;

4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 100,000.00 (one hundred thousand Euro) pursuant to the above resolutions;

6. Resignation of Mr. Jean-François Pellet as manager of the company with immediate effect and discharge to be granted for the execution of his duty;

7. Appointment of Mr. Gábor Eszenyi, born in Budapest on 15/07/1977, with address at Raktar utca 15., floor #4, flat #10, H1035 Budapest, Hungary, as new manager of the company with immediate effect; and,

8. Miscellaneous.

(ii) That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iii) That the general meeting of the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.00 (eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 100,000.00 (one hundred thousand Euro).

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue 3,500 (three thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolutions resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the new shares through the contribution in cash described below.

Subscription - Payment

The Shareholders declared that the new shares have been subscribed as follows:

- Mr. Andras GERENCSEK subscribes for 875 (eight hundred seventy-five) new shares, with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) per share and to fully pay in cash these shares by an amount of EUR 21,875.00 (twenty one thousand eight hundred seventy-five Euro);

- Ms. Anna Ilona GERENCSEK subscribes for 875 (eight hundred seventy-five) new shares, with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) per share and to fully pay in cash these shares by an amount of EUR 21,875.00 (twentyone thousand eight hundred seventy-five Euro);

- HEROSZ FM Kft, a public limited company incorporated and existing under the Hungarian law, having its registered office at Hidépitő utca.1-12, 1095, Budapest, Hungary, registered with the Fővárosi Bíróság (Capital Court of Budapest) under number 01-09-867116, here represented by Mrs Carin GEBENIUS, private employee, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal On October 5th, 2010,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party acting in her here above stated capacity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, subscribes for 1,750 (one thousand seven hundred and fifty) new shares, with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) per share and to fully pay in cash these shares by an amount of EUR 43,750 (forty-three thousand seven hundred fifty Euro);

The amount of EUR 87,500.00 (eighty-seven thousand five hundred Euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the 3,500 (three thousand five hundred) new shares to the above mentioned Contributor.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Mr. Andras GERENCSEK, holder of 1,000 (one thousand) shares;
- Ms. Anna Ilona GERENCSEK, holder of 1,000 (one thousand) shares;
- HEROSZ ZRT, holder of 250 (two hundred and fifty) shares;
- HEROSZ FM Kft, holder of 1,750 (one thousand seven hundred and fifty) shares;

Sixth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article six (6) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (100,000.-EUR) represented by FOUR THOUSAND (4,000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up”.

Seventh resolution

It is resolved to accept the resignation of Mr. Jean-François Pellet, as manager of the company, with immediate effect.

Eighth resolution

It is resolved to accept the appointment of Mr. Gábor Eszenyi, born in Budapest on 15/07/1977, with address at Raktar utca 15., floor #4, flat #10, H1035 Budapest, Hungary, as new manager of the company with immediate effect and for an undetermined period.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-(one thousand four hundred euro).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A été tenue l’assemblée générale extraordinaire des Associés de HRS Asset Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 489, page 23438 le 6 mars 2009 (la "Société").

Les Associés, étant

Monsieur Andras GERENCSEK, citoyen hongrois, demeurant à 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hongrie,

Madame Anna Ilona GERENCSEK, citoyenne hongroise, demeurant à 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hongrie et

HEROSZ ZRT, une société à responsabilité limitée de droit hongrois, établie et ayant son siège social à Hidépitő utca. 1-12, 1095, Budapest, Hongrie,

Ici collectivement appelés les “Associés”.

Les Associés sont ici dûment représentés par Madame Carin GEBENIUS, employée privée, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le “Comparant”) en vertu de procurations établies sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des Associés et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux convocations préalables;
 2. Augmentation du capital social de la somme de EUR 87.500.(quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) de manière à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) à EUR 100.000.-(cent mille euros) par l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, par une contribution en espèces de la somme d'EUR 87.500.00 (quatrevingt-sept mille cinq cents euros).
 3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;
 4. Nouvelle composition des Associés de la Société;
 5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital de manière à refléter le montant du nouveau capital social de la société s'élevant à la somme d' EUR 100.000.-(cent mille euros) suite à l'adoption des résolutions précédentes;
 6. Démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-François Pellet en tant que gérant de la Société et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat;
 7. Nomination avec effet immédiat de Monsieur Gábor Eszenyi, né à Budapest le 15/07/1977, demeurant à Raktar utca 15., étage #4, appartement #10, H-1035 Budapest, Hongrie, en tant que nouveau gérant de la Société; et ,
 8. Divers.
- (ii) L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- (iii) L'assemblée générale des Associés a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de renonciation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société de la somme d'EUR 87.500.-(quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) de manière à le porter de son montant actuel d'EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) à la somme d'EUR 100.000.-(cent mille euros).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 3.500 (trios mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25.-(vingt-cinq euros) par part sociale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes donnant droit aux dividendes à partir du jour de l'adoption des présents résolutions ayant décidées l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et le paiement des nouvelles parts sociales par un apport en espèces tel que décrit ci-dessous:

Souscription - Paiement

Les Associés déclarent souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

- Monsieur Andras GERENCSEK souscrit à 875 (huit cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'EUR 25.-(vingt-cinq euros) par part sociale et de les payer par un apport en espèces de la somme d'EUR 21.875.-(vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros);
- Madame Anna Ilona GERENCSEK souscrit à 875 (huit cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25.-(vingt-cinq euros) par part sociale et de les payer par un apport en espèces de la somme d'EUR 21,875.00 (vingt et un mille huit cent soixante-quinze euros);
- HEROSZ FM Kft une société constituée et existante sous les lois hongroises, établie et ayant son siège social à Hidépitő utca 1-12, 1095, Budapest, Hongrie, inscrite au registre de Fővárosi Bíróság (Capital Court de Budapest) sous

le numéro 01-09-867116, ici représenté par Madame Carin GEBENIUS, employée privée, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 5 octobre 2010,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de l'associé et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Souscrit à 1.750 (mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25.- (vingt-cinq euros) par part sociale et de les payer par un apport en espèces de la somme d'EUR 43.750 (quarante-trois mille sept cent cinquante euros);

La somme d'EUR 87.500.- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) est désormais à la disposition de la Société tel qu'il a été dûment prouvé au notaire par un certificat.

L'assemblée générale a accepté ladite souscription et le paiement de manière à attribuer les 3.500 nouvelles parts sociales aux souscripteurs ci-dessus mentionnés.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes et la contribution ayant été apportée, les Associés de la Société sont les suivants:

- Monsieur Andras GERENCSEK, détenteur de 1.000 (mille) parts sociales;
- Madame Anna Ilona GERENCSEK, détentrice de 1.000 (mille) parts sociales;
- HEROSZ ZRT, détenteur 250 (deux cent cinquante) parts sociales;
- HEROSZ FM Kft, détenteur de 1.750 (mille sept cent cinquante) parts sociales;

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions précédentes. Ledit paragraphe aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000.-EUR) représenté par QUATRE MILLE (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées”.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-François Pellet, en tant que gérant de la société.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Gábor Eszenyi, né à Budapest le 15/07/1977, demeurant à Raktar utca 15., floor #4, flat #10, H-1035 Budapest, Hongrie, en tant que nouveau gérant de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: C. Gebenius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45328. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139078/229.

(100159665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Angelberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.381.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139786/9.

(100160617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Ares Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.140.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Petange le 13 octobre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Sergio Antonio PECORARO en tant qu'administrateur a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer Madame Myriam MATHIEU en tant que nouvel administrateur Catégorie B pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé le renouvellement des mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Administrateurs:

Monsieur John JONES, administrateur A

Demeurant 1 Courtenay Lodge, GB – BN3 2 WF Hove

Monsieur Pascal WAGNER, administrateur A

Demeurant professionnellement 81 rue J.B Gillardin L-4735 PETANGE

Madame Myriam MATHIEU, administrateur B

Demeurant professionnellement 81 rue J.B Gillardin L-4735 PETANGE

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE SARL

81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 13 Octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010139788/26.

(100160419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Alpatrans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 34.565.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139780/9.

(100160538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Amiralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.856.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139783/9.

(100160051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.
